



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mars 2005
Français
Original: anglais

Sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1561 (2004) du 17 septembre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 19 septembre 2005 et m'a prié de continuer à lui rendre compte périodiquement de l'exécution du mandat de la MINUL. Le présent rapport a été établi comme suite à cette résolution et porte sur les faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 17 décembre 2004 (S/2004/972).

II. Principaux faits nouveaux sur le plan politique

2. Pendant la période à l'examen, quelques progrès ont été accomplis dans l'application de l'Accord général de paix. Les préparatifs des élections d'octobre 2005 se sont poursuivis comme prévu, suite à l'annonce du calendrier électoral par la Commission électorale nationale. Les activités électorales ont continué à s'intensifier à mesure que les partis politiques et les personnes désireuses de présenter leur candidature à la présidence ont discuté d'alliances éventuelles. Les anciennes factions armées ont tourné la page, certaines formant de nouveaux partis politiques et d'autres s'associant à des partis existants. Les déplacés et les réfugiés ont été de plus en plus nombreux à regagner leurs foyers dans les différents comtés du pays. Le programme de formation organisé à l'intention des membres du nouveau Service de police du Libéria a progressé régulièrement. Le processus de rétablissement de l'administration locale s'est poursuivi, encore que lentement. Des progrès limités ont été accomplis dans la consolidation de l'état de droit et l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays et le Gouvernement national de transition du Libéria a continué à fonctionner, en dépit de fortes tensions internes.

3. Malgré les progrès accomplis, le processus de paix continue de se heurter à de nombreuses difficultés. Le fonctionnement du Gouvernement national de transition continue de susciter des préoccupations, en particulier l'absence de transparence dans la collecte et l'utilisation des recettes fiscales et la résistance opposée par certains hauts fonctionnaires et responsables de sociétés publiques aux réformes et vérifications visant à combattre la corruption.



4. Du fait des pressions exécutées par les donateurs, le Gouvernement a pris quelques mesures encourageantes pour faire face aux problèmes urgents posés par la corruption, l'absence de transparence et le non-respect du principe de la responsabilité en créant un Groupe de travail sur la corruption et un Comité de gestion de la trésorerie. Le Président du Gouvernement national de transition du Libéria, Charles Gyude Bryant, a également ordonné à tous les organismes gouvernementaux, à l'exception du Bureau de l'immigration et des douanes, de libérer le port franc de Monrovia pour mettre fin au paiement de pots-de-vin aux agents de plusieurs ministères, afin de stabiliser le prix des denrées de base. En outre, le 11 janvier 2005, l'Assemblée législative nationale de transition a créé un comité chargé d'enquêter sur les allégations relatives à des irrégularités administratives et financières mettant en cause ses dirigeants. Le Comité, qui a présenté son rapport le 8 mars, a conclu que des fautes avaient été commises et a recommandé, entre autres, que des mesures correctives appropriées soient adoptées. Ceci a conduit quelques membres de l'Assemblée législative nationale de transition à proposer de suspendre ses dirigeants pendant une période pouvant atteindre sept mois. Cependant, les discussions qui ont suivi au sujet de cette proposition se sont terminées en pugilat, et les agents de maintien de la paix de la MINUL ont dû intervenir pour rétablir le calme.

5. Pendant la période à l'examen, certains hauts fonctionnaires gouvernementaux ont essayé de tourner les dispositions de l'Accord général de paix. Le Ministre du travail, Laveli Supuwood, et le Ministre des affaires présidentielles, Jackson Doe, ont annoncé qu'ils avaient l'intention de présenter leur candidature à la présidence et au Sénat, respectivement, lors des prochaines élections, en violation du paragraphe 4 de l'article 25 de l'Accord, qui interdit aux principaux ministres du Gouvernement national de transition du Libéria de se porter candidats à des fonctions électives lors des élections du mois d'octobre. Le Ministre du travail a fait valoir que cette disposition était incompatible avec le paragraphe 6 de l'article 21, selon lequel aucune restriction ne doit être apportée au droit des membres des Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD) et du Movement for Democracy in Liberia (MODEL) de constituer des partis politiques. La MINUL, tout comme le Groupe international de contact sur le Libéria, ont déclaré qu'il n'y avait aucune contradiction entre les deux articles considérés. La Commission électorale nationale et le médiateur de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le général Abdusalami Abubakar, ont par la suite réaffirmé cette position.

6. Le grand nombre de partis politiques et de candidats à la présidence désireux de participer aux élections d'octobre inquiète certains Libériens. Il y a actuellement 18 partis politiques enregistrés et 43 candidats à la présidence. Vingt autres associations politiques ont assuré qu'elles avaient l'intention de se faire enregistrer en tant que partis.

III. Suivi de l'application de l'Accord général de paix

7. Les deux mécanismes de suivi de l'application de l'Accord général de paix, à savoir le Comité de suivi de l'application de l'Accord et le Groupe de contact international sur le Libéria, ont continué de se réunir régulièrement.

8. La sous-région continue à manifester un intérêt considérable pour le processus de paix au Libéria. À l'invitation de la CEDEAO, mon Représentant spécial, Jacques Paul Klein, a participé à la réunion ministérielle de la médiation de la CEDEAO et du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la réunion des chefs d'État de la CEDEAO, qui se sont tenues à Accra les 18 et 19 janvier, respectivement. Du 28 février au 6 mars, le médiateur de la CEDEAO s'est rendu au Libéria pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix et des préparatifs des élections du 11 octobre. Le 3 mars, trois ministres des affaires étrangères de pays de la CEDEAO – le Ghana, le Nigéria et la Sierra Leone – ainsi que des représentants des ministres des affaires étrangères du Sénégal et de la Guinée, qui effectuaient une visite de quatre jours au Libéria pour évaluer l'état de l'application de l'Accord général de paix, se sont joints à lui. En avril, la CEDEAO accueillera la deuxième réunion du mécanisme de coordination entre le Gouvernement national de transition du Libéria, les Nations Unies et la CEDEAO à Abuja. Cette réunion doit traiter des nombreux problèmes que ne manquera pas de soulever le processus de paix, notamment l'absence de financement adéquat pour la réadaptation et la réinsertion des ex-combattants, le fonctionnement du Gouvernement national de transition du Libéria et le processus conduisant aux élections du mois d'octobre.

IV. Déploiement de la Mission

9. Au 1^{er} mars, l'effectif militaire de la MINUL s'établissait à 14 854 personnes, sur un effectif total autorisé de 15 000 personnes (voir l'annexe). Pendant la période à l'examen, des compagnies d'infanterie du contingent éthiopien ont été déployées à Toe Town, dans le comté de Grand Gedeh, et à Fish Town, dans le comté de Maryland. Des bases d'opérations avancées seront mises en place d'ici à la fin du mois de mars dans le comté de Gbarpolu, à Foya dans le comté de Lofa et à Barclayville dans le comté de Grand Kru. Une compagnie de transmissions du Nigéria est arrivée à Monrovia à la fin du mois de février et a depuis lors déployé une section auprès de chaque quartier général de secteur (Tubmanburg, Gbarnga et Zwedru), et installé son quartier général auprès du quartier général de la MINUL.

10. Des soldats de la MINUL continuent à assurer la sécurité aux points de passage de la frontière et à mener des patrouilles aériennes, mobiles et terrestres le long de la frontière. Ils effectuent également des opérations de bouclage et de fouille, collectant des armes et les détruisant. Les ingénieurs militaires de la MINUL procèdent à la construction d'infrastructures et à l'entretien des routes pour faciliter les mouvements de la MINUL, l'acheminement de l'aide humanitaire et l'extension de l'administration de l'État.

11. Au 1^{er} mars, sur un effectif total autorisé de 1 115 membres, la composante police civile de la MINUL en comptait 1 059, dont 569 policiers, 10 agents pénitentiaires et 480 agents dans quatre unités de police constituées. Les activités de police à l'intérieur du pays continuent à s'étendre, et des membres de la police civile de la MINUL sont affectés à 22 zones éloignées (Buchanan, Gbarnga, Kakata, Tubmanburg, Zwedru, Sanniquellie, Bo, Robertspport, Rivercess, Totota, Careysburg, Voinjama, Greenville, Salala, Ganta, Harper, Tapeta, Harbel, Yekepa, Saclepea, Loguatu, Zorzor), ainsi qu'à l'aéroport international Roberts, à l'aéroport Spriggs Payne et au port franc de Monrovia. La police civile ne s'est pas déployée dans les comtés de River Gee, Grand Kru et Gbarpolu, où la MINUL n'a pas de présence militaire.

12. En sus de l'effectif actuellement autorisé de la police civile, une cinquième unité de police constituée, composée de 120 personnes, devra être déployée à titre temporaire pendant toute la période électorale, pour accroître la capacité de réaction de la Mission au cas où des problèmes surgiraient en matière de sécurité. Cette unité supplémentaire devrait être mobile et souple pour pouvoir répondre rapidement à tout problème se posant dans des zones éloignées, sans pour autant réduire les capacités de contrôle des troubles civils des quatre autres unités de police constituées affectées aux zones à forte densité de population de Monrovia, Buchanan et Gbarnga. Une telle unité spécialisée bien équipée, pouvant utiliser des tactiques non létales pour contrôler les foules, ne saurait être remplacée ni par la Police nationale libérienne, qui vient d'être restructurée et qui sera encore relativement inexpérimentée et mal équipée d'ici aux élections, ni par les soldats de la MINUL, qui ne sont pas les mieux adaptées pour ce type d'opérations. En l'occurrence, je recommanderais que le Conseil de sécurité autorise le déploiement de 120 membres supplémentaires de la police civile pour une période de six mois, à partir du mois d'août.

13. En ce qui concerne le personnel civil, la MINUL compte désormais, sur un effectif total autorisé de 635 personnes, 483 fonctionnaires internationaux, dont 30 % sont des femmes. Elle compte également 385 Volontaires des Nations Unies, représentant 77 nationalités. Des spécialistes des affaires civiles et des questions judiciaires de la Mission sont déployés dans tous les comtés, sauf celui de Grand Kru, et des spécialistes des droits de l'homme sont déployés en permanence dans huit comtés. Des conseillers pour les questions pénitentiaires sont affectés à la prison centrale de Monrovia et se rendent chaque semaine dans des prisons à l'intérieur du pays.

V. Situation en matière de sécurité

14. La situation générale en matière de sécurité au Libéria est restée calme mais précaire au cours de la période considérée. Plusieurs incidents et troubles violents se sont produits, mais il n'y a pas eu de perturbations majeures qui ont menacé le processus de paix.

15. En décembre 2004, la sécurité à Monrovia a été perturbée par de grandes manifestations d'étudiants du système scolaire consolidé de la ville, qui protestaient contre la fermeture des écoles. Ils ont bloqué les routes et attaqué les véhicules appartenant à des responsables du Gouvernement et des membres de l'Assemblée législative nationale de transition. Les fonctionnaires ont également manifesté pour protester contre le non-paiement d'arriérés de salaire remontant à l'administration de Charles Taylor.

16. Les réactions des ex-combattants qui attendent des possibilités de réadaptation et de réinsertion sont également devenues de plus en plus imprévisibles, et les intéressés ont organisé des protestations en janvier et février 2005 à Monrovia, Buchanan et Gbarnga. Le 26 janvier, ils ont bloqué les routes dans la zone de Gbarnga en mettant le feu à des pneus et du mobilier et, le 8 février, 50 ex-combattants armés de pierres ont bloqué les portes des locaux de la Commission nationale de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion à Monrovia.

17. Des ex-combattants ont également causé des troubles dans des plantations de caoutchouc. Le 14 février, des ex-combattants des MODEL ont commis des actes de

violence à la plantation de Sinoe, à l'occasion d'un différend concernant l'accès à la terre. La plantation a été fermée par la suite en attendant la conclusion d'un nouvel accord relatif à son régime de propriété. Dans le comté de Bomi, des ex-combattants des anciens LURD ont continué à occuper illégalement la plantation de Guthrie, et ont annoncé qu'ils étaient prêts à recourir à la violence pour en garder le contrôle.

18. À Pleebo et Harper, dans le comté de Maryland, des incidents alarmants se sont produits du 16 au 23 janvier, quand des allégations selon lesquelles la disparition de certaines personnes était due à des meurtres rituels ont donné lieu à des émeutes qui, à Harper, ont entraîné la destruction de biens appartenant à la police et à l'ONU et fait des blessés dans la population locale. Le Gouvernement national de transition du Libéria a réagi en instituant un couvre-feu du coucher au lever du soleil, et les soldats et les agents des unités constituées de la police de la MINUL sont intervenus rapidement pour rétablir le calme. Le couvre-feu a fini par être levé le 7 février.

19. Comme le nombre de réfugiés et de déplacés qui regagnent leurs foyers augmente, les différends relatifs à la propriété des biens soulèvent de plus en plus de problèmes en matière de sécurité. Parallèlement, les efforts de réconciliation se sont poursuivis pour réduire au minimum les tensions entre groupes ethniques, notamment les Mandingo, Mano et Gio, ainsi que les groupes tribaux de Mande Mel.

20. L'approche des élections d'octobre suscite également des préoccupations et des problèmes nouveaux en matière de sécurité. L'instabilité risque d'être aggravée par différents problèmes, notamment l'augmentation du coût des denrées essentielles, en particulier le riz qui est un aliment de base; les arriérés de salaire dont les fonctionnaires réclament le paiement; les conflits du travail; et la frustration croissante des ex-combattants auxquels il n'a été offert aucune possibilité de réinsertion. Il est également à craindre que le mécontentement n'augmente chez les jeunes chômeurs, les étudiants et les fonctionnaires, qui constatent que le Gouvernement n'arrive pas à fournir les services de base.

21. Un exercice théorique spécial auquel toutes les composantes de sécurité de la MINUL ont participé a été organisé pour définir les procédures opérationnelles standard à suivre en cas de problème de sécurité au cours du processus électoral. Des mesures spécifiques ont été prévues pour assurer la sécurité de l'aéroport et du port de Monrovia et sont en cours d'élaboration pour le port franc.

VI. Programme de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion

22. Au 1^{er} mars, le nombre total de combattants qui avaient été désarmés officiellement se chiffrait à 101 495, dont 22 370 femmes, 8 523 garçons et 2 440 filles. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des anciens enfants soldats ont rejoint leur famille avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

23. Le nombre final d'armes et munitions recueillies s'établit à 28 314 armes, 33 604 munitions lourdes et 6 486 136 munitions pour armes légères. La MINUL a détruit toutes les armes et munitions recueillies au cours du processus de désarmement et a reçu et détruit 252 armes diverses et 3 513 munitions supplémentaires depuis la clôture officielle de l'opération de désarmement et de

démobilisation en novembre 2004. Elle continue à encourager les collectivités à communiquer des informations sur les caches d'armes.

24. Avec l'aide de la MINUL, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé un projet communautaire de collecte et de destruction d'armes au Libéria. Les discussions se poursuivent sur la création à la fois d'une Commission nationale des armes légères et d'un projet pilote de collecte d'armes intéressant spécifiquement les comtés de Bong et de Lofa.

25. Ainsi qu'il est indiqué dans mon dernier rapport (S/2004/972), 612 ex-combattants ont fait savoir au cours du processus de désarmement et de démobilisation qu'ils étaient étrangers. Ils attendent toujours d'être rapatriés. En janvier 2005, une délégation comprenant des membres du Gouvernement national de transition du Libéria et de la MINUL se sont rendus en Sierra Leone pour essayer de mettre au point des arrangements en vue du rapatriement réciproque de combattants libériens et sierra-léonais. Le Mémoire d'accord n'est pas encore signé, mais un accord a été conclu pour rapatrier, d'ici au 31 mars, 435 anciens combattants libériens qui se trouvent dans des camps d'internement en Sierra Leone. Jusqu'ici, 50 enfants ont été rapatriés de la Sierra Leone avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge.

26. Le problème le plus pressant consiste à créer des possibilités de réinsertion à long terme pour plus de 100 000 ex-combattants. À l'heure actuelle, 25 591 ex-combattants seulement participent à des projets de réinsertion financés au titre du fonds d'affectation spéciale du PNUD, par la Commission européenne et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Parmi les projets de réinsertion en cours, on peut citer des projets de travaux publics et de mise en place d'infrastructures (6 891 ex-combattants), des programmes de formation professionnelle (4 214 ex-combattants), des projets agricoles (1 496 ex-combattants), des programmes d'éducation de type classique (11 000 ex-combattants), et des projets d'apprentissage (1 990 ex-combattants). Un certain nombre de projets dans la filière permettraient d'offrir des possibilités immédiates à 44 502 ex-combattants, mais un grand nombre de ces projets n'ont pas encore été mis en route, faute de fonds. On ne saurait trop insister sur la nécessité de veiller à ce que les ex-combattants bénéficient de possibilités de réinsertion durable qui les aident à devenir des membres productifs de leur collectivité. À cet égard, je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle verse des contributions généreuses pour réduire le déficit de financement actuel de 40 millions de dollars, car ce montant est nécessaire d'urgence pour mettre en place des projets de réinsertion à l'intention des ex-combattants.

VII. Appui à la réforme du secteur de la sécurité

27. Pendant la période à l'examen, des progrès réguliers ont été accomplis dans la restructuration de la Force de police nationale du Libéria. À l'heure actuelle, 1 134 stagiaires, dont 74 femmes, sont enrôlés dans le programme d'instruction de l'École nationale de police. Il s'agit, soit de nouvelles recrues, soit de membres en fonction de la Police nationale libérienne et des services spéciaux de sécurité. Une fois admis à participer au programme de formation sur le terrain qui suit la phase d'instruction théorique, les stagiaires sont affectés à des localités en dehors de Monrovia et dans des zones éloignées où ils acquièrent de l'expérience pratique

dans des domaines comme le contrôle de la circulation, les patrouilles, la police de proximité, les interventions d'urgence sur appels téléphoniques à un numéro spécial, les arrestations et la garde à vue ainsi que la rédaction de rapports. Le premier groupe de stagiaires doit recevoir son diplôme le 1^{er} avril.

28. Les plans de déploiement d'agents de police nationaux à l'intérieur du pays sont sur le point d'être achevés. Au 1^{er} mars, 200 agents de police sur 233 avaient été déployés dans les 12 comtés où il y en avait très peu, voire aucun, jusque-là. Des structures de commandement ont également été mises en place avec le déploiement de commandants de la Police nationale libérienne dans les cinq centres régionaux de Kakata, Tubmanburg, Gbarnga, Zwedru et Harper.

29. L'appui du Gouvernement national de transition du Libéria et des donateurs est essentiel pour permettre le déploiement à long terme de forces de l'ordre en dehors de Monrovia. Après avoir été longuement abandonnés, la plupart des postes de police sont entièrement délabrés. Un montant estimatif de 871 000 dollars est nécessaire d'urgence pour les remettre en état et les équiper de matériel de base, construire des cellules de détention et mettre en place des mesures de sécurité.

30. Les contributions versées à titre bilatéral par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique ont apporté un appui précieux au programme de formation de l'École nationale de la police, car elles ont permis de rénover des installations, de construire des salles de classe et des logements pour les stagiaires, ainsi que d'acheter des uniformes et du matériel de base. Par ailleurs, le Gouvernement chinois a fourni 50 motocyclettes et la Belgique des armes légères et des munitions à des fins d'instruction.

31. Le Gouvernement national de transition du Libéria a toutefois mis du temps à mettre en œuvre les réformes de la police conformément au Mémorandum d'accord qu'il a signé le 29 septembre 2004 avec la MINUL. Bien qu'il se soit engagé à adopter le barème des rémunérations approuvé par le Comité pour le respect de la primauté du droit, il n'a pas encore confirmé que les fonds nécessaires seront inscrits au budget. En outre, il faudra prévoir des fonds pour les pensions et les indemnités de cessation d'emploi des membres des services spéciaux de sécurité qui seront licenciés.

32. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique continue à jouer un rôle essentiel dans la coordination des plans de restructuration de l'armée libérienne et a engagé une société privée américaine, DynCorp, pour aider le Gouvernement national de transition du Libéria à mener à bien cet exercice. DynCorp a établi un budget préliminaire pour l'instruction et l'équipement de la nouvelle armée libérienne, et estime qu'il faudra entre 87,5 et 200 millions de dollars à cette fin, en fonction des effectifs de la nouvelle armée. La remise en état du Ministère des finances, des quartiers généraux de brigade et de casernes de bataillons à quatre endroits dans le pays, y compris le camp Scheffelin, près de Monrovia, doit commencer durant le premier semestre de 2005.

33. Malheureusement, l'exercice de restructuration ne pourra commencer que quand le personnel actuel des forces armées du Libéria aura été licencié. À cet égard, le Gouvernement national de transition du Libéria a présenté une liste de 14 084 membres des forces armées. La MINUL a vérifié cette liste par rapport à sa base de données de combattants désarmés et démobilisés et a identifié 8 200 noms qui se trouvent à la fois sur la liste du Gouvernement et dans sa propre base de

données. La police civile de la MINUL compare également les noms figurant sur la liste à ceux des agents de police enregistrés et des nouvelles recrues, et la Mission a aussi demandé que les photos et noms correspondants soient comparés aux photos d'identification qui se trouvent dans les dossiers du Ministère de la défense. Une fois toutes ces vérifications achevées, la MINUL demandera que les personnes qui ont reçu des indemnités au titre du programme de désarmement et de démobilisation ou qui ont participé au programme de formation de la police soient déclarées exclues du bénéfice des prestations finales du Ministère de la défense.

34. On estime qu'il faudra une assistance d'un montant minimum de 8,5 millions de dollars pour couvrir le coût des prestations liées à la cessation d'emploi et à la pension de ces membres de forces armées. J'engage vivement la communauté internationale à verser les fonds nécessaires pour cette tâche très importante.

VIII. L'état de droit

35. La réforme du secteur de la justice se poursuit lentement. À l'heure actuelle, les cours de circuit fonctionnent dans huit comtés seulement (Bomi, Bong, Grand Bassa, Grand Cape Mount, Grand Gedeh, Matgibi, Montserrado et Nimba). Des juges n'ont été nommés que dans 11 des 21 circuits et les sièges vacants devraient être pourvus avant le début de la session judiciaire de mai. Près de 60 % des 138 tribunaux correctionnels (magistrate courts) du pays fonctionnent. Dans les comtés, les locaux judiciaires sont soit délabrés soit inexistantes.

36. Dans le cadre de son initiative pour le renforcement des capacités en matière d'état de droit, la MINUL a organisé dans tout le pays quatre stages de formation pour procureurs et fonctionnaires de police. Des stages pour juges des cours de circuit, juges de correctionnelle et juges de paix commenceront dès que les postes seront pourvus.

37. La MINUL a poursuivi les activités de ses programmes de suivi et de services consultatifs dans le secteur de la justice et elle contribue à la mise en œuvre de réformes visant à renforcer la capacité des tribunaux et du parquet. Elle facilite aussi l'ouverture des tribunaux de comté en vue des prochaines élections et conformément aux efforts réalisés par le Gouvernement national de transition du Libéria pour rétablir le pouvoir civil et l'administration civile partout dans le pays.

38. Un Comité des gestion des rôles a été constitué à l'initiative de la MINUL afin de tenter de résoudre le problème de la durée excessive des séjours en détention préventive. La Mission poursuit également des initiatives de réformes législatives concernant le viol, les médias, la traite des êtres humains, la libération sous caution, les jurys, les stupéfiants et les agences de sécurité.

39. La MINUL a continué de collaborer étroitement avec les institutions juridiques et judiciaires nationales, les organismes du système des Nations Unies, les partenaires internationaux et la société civile afin de relever les défis auxquels fait face le secteur de la justice au Libéria. En particulier, la pénurie de ressources matérielles et de personnel qualifié continue d'entraver les efforts de réforme. J'engage vivement les donateurs à fournir les fonds nécessaires pour mener rapidement à bien la réforme des secteurs juridique et judiciaire.

40. Pendant la période à l'examen, des établissements pénitentiaires fonctionnaient à Monrovia, Kakata, Bondiway, Saniquelle, Gbarnga et Buchanan. Un plan à court

terme désigne la prison centrale de Monrovia et les prisons de Kakata, Buchanan et Harper comme établissements à rénover et aménager en priorité. Lors de son inauguration le 3 janvier par le Ministère de la justice, l'établissement de Buchanan était dépourvu d'équipements élémentaires de sécurité et d'un personnel suffisamment nombreux, au point que plusieurs détenus se sont évadés le jour même. De plus, le Gouvernement n'étant pas en mesure de fournir aux prisonniers une alimentation régulière, le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires assurent deux repas par jour aux détenus de Monrovia.

41. Le recrutement de personnel pénitentiaire a commencé et il est prévu de tenir une session de recrutement tous les trois mois. La MINUL fournit au personnel pénitentiaire des services consultatifs techniques et une formation en cours d'emploi. Elle contribue également à l'élaboration de projets de politiques nationales en matière de discipline des prisonniers, de procédures de règlement des litiges et de procédure d'écrou. Il est urgent de mobiliser quelque 130 000 dollars pour la formation du personnel pénitentiaire, ainsi que 800 000 dollars pour la rénovation des établissements et l'amélioration de la sécurité. Les donateurs pourraient envisager de fournir un financement d'urgence dans cet important secteur.

IX. Droits de l'homme et protection des civils

42. La MINUL a poursuivi ses activités de surveillance et de protection dans tout le pays. Elle a aussi organisé une formation en matière de droits de l'homme à l'intention du personnel de la police et des forces armées, ainsi que des dirigeants de la société civile et des personnes déplacées. En outre, la Mission a porté une attention particulière aux préoccupations relatives aux droits de l'homme des personnes déplacées, des détenus et des enfants victimes d'agressions sexuelles.

43. Pendant la période de référence, les contrôleurs de la MINUL en matière de droits de l'homme ont observé certaines tendances préoccupantes dans le système judiciaire. Premièrement, les enfants et les mineurs sont rarement jugés selon le Code de procédure de la justice pour mineurs, tandis que les enfants sont souvent traduits devant des tribunaux pour adultes en raison de la médiocrité de la gestion des rôles et du manque de précision dans les dates. Deuxièmement, les plaintes pour viols et agressions sexuelles contre de jeunes enfants ne sont pas toujours instruites et poursuivies conformément à la loi. À cet égard, face à l'absence de services d'État, la MINUL appuie la conduite de ces enquêtes en fournissant des services d'examen médicaux et d'orientation psychosociale et en recherchant des foyers d'accueil pour les victimes.

44. Le projet de loi portant création de la Commission des droits de l'homme nationale indépendante, qui est prévue dans l'Accord général de paix, a finalement été adopté le 1^{er} mars par l'Assemblée législative nationale de transition. Le plan national d'action en matière de droits de l'homme, conçu pour guider la mise en œuvre des obligations du Libéria aux termes des traités internationaux dans le domaine des droits de l'homme, est en cours d'élaboration. Le 9 février, le Président Bryant a approuvé le projet de loi portant création de la Commission vérité et réconciliation, également prévue dans l'Accord général de paix. Il ne reste plus qu'à donner force de loi à ce texte. La MINUL mène des activités de sensibilisation et fait campagne en vue de faciliter l'adoption de la loi dans un proche avenir.

X. Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État

45. Pendant la période à l'examen, de modestes progrès ont été réalisés en ce qui concerne le rétablissement de l'autorité de l'État et le relèvement des institutions publiques dans tout le pays. Au 18 février, le Groupe de travail national pour le rétablissement de l'autorité de l'État avait achevé les consultations pour le choix des candidats aux fonctions de commissaire et de commissaire adjoint représentant l'État dans tous les 15 comtés. La nomination de six candidats a récemment été confirmée par l'Assemblée législative nationale de transition et les titulaires assumeront bientôt leurs fonctions à Bomi, Margibi, Nimba, Grand Cape Mount, Montserrado et Gbarpolu. Pendant sa visite dans le sud-est du 22 février au 3 mars, le Président Bryant a également proposé des candidats aux fonctions de commissaire et de commissaire adjoint pour les comtés de Grand Gedeh, Grand Kru, River Cess, River Gee, Sinoe et Maryland. Ces candidatures attendent actuellement l'aval de l'Assemblée législative nationale de transition.

46. En outre, le Gouvernement national de transition du Libéria a déployé 564 fonctionnaires publics dans tout le pays, dont 112 percepteurs auprès de 10 perceptions des contributions, 202 douaniers auprès de 11 postes ruraux et quelque 250 fonctionnaires des Services d'immigration et de naturalisation. La MINUL continue de faciliter les réunions pour le rétablissement de la confiance entre les divers organes de sécurité et de recouvrement fiscal aux postes frontière. Elle collabore également avec les autorités centrales en vue de rationaliser la présence des services de sécurité aux frontières afin de réduire les exactions et le harcèlement.

47. La MINUL appuie les efforts du Gouvernement visant à assurer la transparence et la responsabilisation financière en assurant la liaison avec l'Office général des comptes pour l'audit des ministères et des entreprises d'État. À ce jour, l'Office a présenté au Président Bryant les rapports d'audit du compte des déplacements à l'étranger et de la Police nationale du Libéria. La MINUL continue également d'appuyer les efforts menés par la Commission pour la réforme de la gouvernance en vue de transformer l'Office général des comptes en institution pleinement autonome, dotée de son propre budget.

48. Des préoccupations persistent quant à la capacité restreinte du Gouvernement national de transition du Libéria de fournir des services de base. Une pénurie de véhicules officiels et de locaux administratifs, conjuguée à d'autres contraintes de logistique, entrave l'action des commissaires et des commissaires adjoints récemment nommés. Le fait que la plupart des fonctionnaires régionaux doivent se rendre à Monrovia pour percevoir leur traitement fait également obstacle aux progrès. La MINUL a collaboré avec la Banque centrale du Libéria à un projet pour l'établissement de nouvelles agences de la Banque centrale en milieu rural, ce qui a permis de proposer à cette fin les localités de Voinjama, Tumanburg et Zwedru. En un même temps, la MINUL et la Banque mondiale collaborent avec le Gouvernement afin d'apporter à court terme une solution à ce problème.

49. Le Gouvernement national de transition du Libéria devrait prévoir des disponibilités de ressources adéquates pour cet élément vital du relèvement national au lendemain du conflit. À cet égard, j'encourage aussi la communauté internationale à contribuer généreusement aux efforts que réalise le Gouvernement en vue de rétablir les services de base dans tout le pays.

XI. Rétablissement d'une gestion appropriée des ressources naturelles

50. La MINUL continue d'appuyer les efforts que déploie le Gouvernement national de transition du Libéria en vue d'assumer la maîtrise des ressources naturelles terriennes et marines du pays. Le Gouvernement ne possède toujours pas les capacités voulues pour réprimer les activités de pêche illicites dans ses eaux territoriales et il se trouve dans l'impossibilité d'empêcher les navires étrangers de déverser des déchets en mer. À cet égard, la MINUL fournit des services de conseil au groupe de travail technique sur la pêche et mène des missions de reconnaissance dans l'espace maritime libérien pour la surveillance de la pêche illicite. La MINUL aide aussi les institutions publiques dans leurs efforts pour réglementer les questions de propriété et de régime foncier, de gestion et d'exploitation des plantations d'hévéas et d'essences de bois d'œuvre.

51. Le Gouvernement s'attache actuellement à garantir que le secteur du diamant se conforme au système de certification du Processus de Kimberley. Il a interdit la délivrance de permis d'extraction de diamants et a formé 120 fonctionnaires au système du Processus de Kimberley. En décembre 2004, le Ministère des terres, des mines et de l'énergie a commencé à surveiller les zones diamantifères et y a découvert des preuves d'extraction illicite de diamants dans les comtés de Lifa, Nimba et Grand Gedeh. Il y a donc lieu de se féliciter que l'USAID ait annoncé la fourniture de 500 000 dollars en matériel et en services de formation à l'appui de l'action menée par le Ministère des terres, des mines et de l'énergie. Une équipe d'experts internationaux du Processus de Kimberley s'est rendue au Libéria du 15 au 18 février. Elle présentera ses recommandations au Groupe d'experts s'occupant des sanctions imposées au Libéria afin que le Conseil de sécurité en prenne connaissance.

52. S'agissant du bois d'œuvre, l'Autorité de la mise en valeur des forêts a récemment montré la voie en établissant un groupe de travail mixte chargé de mettre au point un plan d'action visant à apporter une solution au nombre important d'ex-combattants qui se seraient établis dans le parc national de Sapo. Entre temps, la MINUL a fourni une formation aux gardes de l'Autorité.

53. La MINUL réalise également pour le Libéria une enquête environnementale initiale afin d'évaluer les besoins des habitants à l'extérieur de Monrovia. L'enquête servira à appuyer les efforts qu'accomplit le Gouvernement en matière d'administration des ressources naturelles en ce sens qu'elle permettra d'identifier des partenaires exécutants et de définir les préoccupations environnementales propres à chaque comté.

XII. Élections

54. Le 17 décembre 2004, le Président Bryant a signé la loi de réforme électorale. Depuis l'adoption de ce texte, la Commission électorale nationale a continué de mettre au point le cadre juridique et réglementaire des élections en adoptant les lignes directrices sur l'inscription des partis politiques et des candidats indépendants, ainsi que des coalitions et alliances. La Commission électorale nationale a également formulé, avec le soutien de la MINUL et d'autres conseils, des règlements sur l'établissement des listes électorales, l'adoption d'un code de

conduite pour le personnel de la Commission et la mise en place de directives pour l'accréditation des observateurs nationaux et internationaux. Elle a aussi lancé un processus qui permettra aux partis politiques de rédiger leur propre code de conduite. La mise au point d'autres éléments du cadre juridique est en cours, notamment le règlement sur le financement des campagnes électorales et le code de conduite des médias.

55. Le 31 janvier la Commission électorale nationale a entrepris la campagne d'éducation civique et, le 7 février, a annoncé le calendrier électoral. L'inscription sur les listes électorales se déroulera du 25 avril au 21 mai et les rôles seront affichés du 27 juin au 27 juillet. Les élections se tiendront le 11 octobre et les résultats seront annoncés le 26 octobre.

56. La Commission électorale nationale, en collaboration avec la MINUL, la Fédération internationale des systèmes électoraux (IFES), le PNUD et la Communauté européenne, se prépare actuellement à établir les listes électorales. Plusieurs tâches essentielles restent à accomplir avant le début des inscriptions, notamment : la création d'un centre de données; l'établissement d'archives; le déploiement de personnel à l'échelle des comtés; le recrutement et la formation de recenseurs électoraux; ainsi que l'achat et la réception des matériaux pour l'établissement des rôles. Un plan d'opérations pour le recensement des électeurs a été approuvé par la Commission électorale nationale. Outre l'établissement de rôles électoraux précis, les données recueillies faciliteront les décisions concernant le nombre et la localisation des bureaux de vote, ainsi que les modalités de distribution des matériaux électoraux, et aideront à délimiter les 64 circonscriptions électorales de la Chambre des représentants.

Appui des Nations Unies pour la tenue des élections

57. Les organismes des Nations Unies au Libéria sont résolus à garantir que le processus électoral se déroule aussi harmonieusement que possible, compte tenu des conditions difficiles qui règnent dans le pays. Le personnel électoral de la MINUL devrait avoir été déployé dans 11 comtés d'ici à la mi-mars, tandis que le calendrier d'implantation des bureaux de vote dans 17 grandes localités d'ici au 21 mars devrait être prêt sous peu.

58. La Commission électorale nationale collabore étroitement avec la MINUL à l'élaboration de messages électoraux s'adressant aux divers secteurs de la population, notamment les femmes, les jeunes et les ex-combattants. La MINUL apportera un appui aux campagnes d'éducation civique et de vulgarisation électorale dans le cadre de ses programmes de radio, de vidéo et de sensibilisation communautaire. Une formation aux techniques médiatiques a également été dispensée aux dirigeants de postes de radio communautaire et à des journalistes, en collaboration avec le Syndicat libérien de la presse.

59. Une série de réunions de planification et de coordination consacrées à la sécurité est en cours afin d'établir un échéancier synchronisé des activités à mener pour assurer le maintien de la sécurité pendant la construction des bureaux, le déploiement du personnel et la phase opérationnelle. Les soldats de la MINUL joueront un rôle majeur à l'appui du processus électoral, notamment en assurant la sécurité pour l'établissement des bureaux de vote de comté et le choix des bureaux d'inscription sur les listes électorales. Ils fourniront des services d'escorte et de logistique pour les déplacements des fonctionnaires et le transport des matériaux

électorales dans tout le pays. Des centres mixtes pour les opérations électorales seront établis au quartier général de la MINUL et dans les divers secteurs afin d'assurer une structure cohésive de commandement et de contrôle qui coordonnera plus efficacement l'appui. Des plans sont en cours d'élaboration pour garantir que les rotations militaires ne perturberont pas les opérations électorales.

60. La police civile de la MINUL appuiera la Police nationale du Libéria par des activités de tutorat et de contrôle et par des conseils techniques sur les mesures de sécurité pour les opérations électorales. Pendant cette période, la Police nationale du Libéria sera intégralement responsable de la sécurité immédiate aux alentours des centres d'inscription et des bureaux de vote aux tandis que la police civile de la MINUL assurera le suivi assidu des enquêtes sur d'éventuels incidents touchant la sécurité et contrôlera les prestations des organismes locaux de sécurité.

61. Le Groupe de la parité entre les sexes de la MINUL s'efforce, en collaboration avec les partenaires et parties prenantes intéressés, d'assurer une représentation équitable et authentique des femmes dans le processus électoral. En mars, il dispensera aux partis politiques une formation sur les règlements électoraux dans la perspective de la parité entre les sexes et, en juin, il organisera un atelier pour les candidates, en coopération avec l'International Republican Institute, le National Democratic Institute et la société civile.

62. En décembre 2004, le PNUD a financé une mission d'observation libérienne qui a assisté aux élections ghanéennes. Cela a donné à la Commission électorale nationale l'occasion d'observer directement les questions opérationnelles et techniques liées à la préparation des élections d'octobre. Le PNUD fournit également à la Commission électorale nationale des conseils techniques experts pour la planification du financement et l'établissement des budgets, et il administre la contribution électorale de 3,4 millions de dollars fournie par la Commission européenne.

63. Le PNUD a rédigé avec le National Democratic Institute un protocole d'accord officialisant leur collaboration à l'appui des groupes de la société civile pour la conduite d'un programme d'éducation civique et électorale. Dix groupes de la société civile ont été choisis pour évaluation, tandis que leur territoire individuel de compétence est en cours de délimitation.

XIII. La situation humanitaire

64. Pendant la période considérée, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué à faciliter le rapatriement volontaire des Libériens réfugiés en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Nigéria et en Sierra Leone. On estime que 100 000 réfugiés libériens sont rentrés spontanément et 8 113 avec l'aide du HCR. La HCR a également uni ses efforts à ceux de l'Organisation internationale des migrations (OIM), du PAM et de la MINUL afin de faciliter le transfert des personnes déplacées depuis les camps situés à Monrovia et dans les environs jusqu'à leur région de destination dans tout le Libéria. Au 1^{er} mars, 67 644 personnes déplacées étaient rentrées dans leur comté d'origine et avaient reçu une dotation de retour. Un nombre croissant de personnes décident de rentrer spontanément. La MINUL a mis ses camions à l'entière disposition du PAM et du HCR afin de faciliter la mise en place préalable de stocks d'aliments et d'autres articles dans les zones de retour.

65. À leur retour, les réfugiés et personnes déplacées reçoivent une aide dans le cadre de larges programmes de réintégration entrepris au titre du Cadre de transition axé sur les résultats. Un élément essentiel de la stratégie du HCR en matière de retour consiste à assurer des couplages entre les processus de rapatriement, de réintégration, de relèvement et de reconstruction. À l'appui de cet effort, le PNUD a organisé le 7 février, en collaboration avec la Banque mondiale, le lancement d'une évaluation sociale rapide d'après conflit qui fournit le cadre d'un développement fondé sur une dynamique communautaire. En partenariat avec le HCR, le PNUD a identifié 91 microprojets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation de la santé, et il a mis en place des mécanismes pour des programmes de relèvement au niveau local.

66. Le PAM a continué de fournir une aide alimentaire à plus de 250 000 réfugiés et personnes déplacées dans les camps et centres de transit de tout le Libéria. Il aide les familles de huit comtés par son programme d'alimentation scolaire d'urgence desservant plus de 360 000 écoliers. Le PAM distribue aussi chaque mois 9 881 tonnes de vivres à 582 934 bénéficiaires en moyenne.

67. Pendant la période à l'examen, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a commencé à apporter un appui au secteur agricole dans le sud-est du pays (comtés de Grand Gedeh, Maryland et Sinoe) en fournissant des semences, des outils agricoles et une formation à 6 500 familles d'agriculteurs, y compris les réfugiés et personnes déplacés de retour et les résidents des localités d'accueil. Un appui du même ordre est apporté à 4 500 familles d'agriculteurs dans les comtés de Lofa, Bong et Nimba. En liaison avec le Ministère de l'agriculture, la FAO a lancé un programme de formation aux métiers de la forge à l'intention de 120 ex-combattants, réfugiés et personnes déplacées. La FAO fournit également du matériel de pêche et une formation à 1 500 pêcheurs des comtés de Grand Cape Mount, Montserrado et Grand Bassa.

68. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a appuyé le rétablissement de sept équipes sanitaires de comté en leur fournissant des meubles, des machines à écrire, de la papeterie et du matériel de communication. Cela a permis de relancer un réseau épidémiologique intégré couvrant la plus grande partie du pays. En collaboration avec le Ministère de la santé et des affaires sociales, l'OMS a enquêté sur la récente flambée de fièvre de Lassa (qui a également touché les contingents de casques bleus de la MINUL) et a fourni des médicaments pour le traitement. L'UNICEF a aussi relancé les services sanitaires de 27 dispensaires et a facilité l'accès aux soins de base pour 100 000 personnes déplacées. De plus, le Fonds a fourni des matériels de vaccination dans diverses localités du pays, permettant ainsi d'immuniser 970 000 enfants de moins de 5 ans contre la poliomyélite, 1 500 000 enfants âgés de six mois à 15 ans contre la rougeole et 230 000 personnes contre la fièvre jaune.

69. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a appuyé la tenue d'un atelier de cinq jours qui a réuni des experts de l'enseignement technique et de la formation professionnelle afin d'élaborer un programme national d'études dans ce domaine, ainsi que d'un stage de six jours sur la planification d'une éducation de qualité au Libéria. L'UNICEF a formé, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, 13 000 enseignants aux techniques l'éducation dans les situations d'urgence dans le cadre de sa campagne de « Reprise des classes », et 500 enseignants à la méthode d'apprentissage accéléré, qui est mise

en œuvre dans 95 écoles. Trente-cinq de ces écoles ont récemment été rénovées ou meublées, ce qui a facilité l'inscription de 10 500 enfants au programme d'apprentissage accéléré. En outre, l'UNICEF a mis en place 433 points d'eau et 1 096 latrines dans 450 écoles.

XIV. VIH/sida

70. Le Groupe du VIH/sida de la MINUL a poursuivi les séances de sensibilisation au VIH/sida et d'évaluation des risques personnels à l'intention du personnel de la Mission. Il offre un programme analogue aux communautés locales, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population ainsi qu'avec des organisations locales et religieuses. Un programme de formation de formateurs est également organisé pour assurer une éducation par les pairs en matière de prévention du VIH/sida, de soins et de soutien à l'intention du personnel de maintien de la paix et de la population locale. Le Groupe offre des services de consultation et de dépistage et fournit du matériel de prophylaxie postexposition à tout le personnel de la MINUL.

XV. Égalité des sexes

71. Le Groupe de l'égalité des sexes de la MINUL poursuit son action d'intégration d'une perspective sexospécifique dans tous les domaines des activités de la MINUL. Il assure, à l'intention des civils, de la police civile et du personnel militaire, une formation dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'intégration d'une perspective sexospécifique et de la violence sexuelle et sexiste, notamment l'exploitation et les sévices sexuels. Il coordonne des mécanismes concernant la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste au Libéria par des opérations de sensibilisation et le renforcement des capacités. Le Groupe est occupé à mettre au point un document de réflexion qui devrait orienter les activités du Groupe de protection des femmes et des enfants intégré à la Police nationale libérienne.

72. En ce qui concerne les réfugiés et les déplacés, le Groupe s'emploie à faire établir des données ventilées par sexe concernant les réfugiés et les déplacés aux fins de planification ainsi qu'en vue d'activités d'éducation civique et de formation des électeurs. Il s'attache par ailleurs à assurer la réinsertion sans heurt et l'inclusion aux programmes de secours, de redressement et de reconstruction des femmes liées aux forces combattantes. Pour soutenir l'effort de redressement national, il lance des initiatives visant à offrir des débouchés aux femmes rurales dans les domaines de l'agriculture et du commerce. Il a aussi aidé à élaborer la politique nationale d'éducation des filles et à former des enseignantes afin de corriger les disparités entre les sexes dans l'enseignement.

XVI. Exploitation et violence sexuelles

73. Après la publication, en octobre 2003, de la circulaire du Secrétaire général contenant des dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles (ST/SGB/2003/13), la MINUL a pris plusieurs initiatives pour souligner qu'il est contraire aux règlements de l'ONU d'avoir des relations sexuelles ou de

demander des faveurs sexuelles en échange d'une somme d'argent, de vivres ou d'autres biens. À ce jour, la Mission a publié 14 instructions administratives à l'intention des composantes militaire, civile et policière, insistant sur la nécessité pour le personnel de la MINUL de se conformer aux codes de conduite des Nations Unies. De plus, la MINUL mène un programme de formation et de sensibilisation à l'échelle de la Mission et a mis en place des mécanismes pour recevoir des informations ou allégations concernant des cas d'exploitation et de violence sexuelles, qui doivent permettre l'ouverture immédiate d'une enquête et la prise de mesures sans retard à l'encontre des coupables. Ces mécanismes sont notamment la mise en place d'un organe de coordination en cas d'exploitation et de violence sexuelles et d'une permanence accessible au public.

74. La Vice-Secrétaire générale s'est rendue au Libéria, où elle a séjourné du 28 février au 2 mars, pour faire part de ma vive préoccupation et de ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelles, et obtenir des informations de la Mission au sujet des mécanismes mis en place pour donner suite à ces allégations. À l'issue de cette visite, la MINUL a été chargée de mettre en place un Groupe du comportement du personnel, de nommer un coordonnateur suppléant chargé des questions d'exploitation et de violence sexuelles, d'améliorer le caractère confidentiel de la permanence, de mettre en place une équipe spéciale multidisciplinaire dotée de coordonnateurs de toutes les composantes de la Mission et de communiquer un plan d'action concernant l'exploitation et la violence sexuelles au Département des opérations de maintien de la paix. La MINUL exécute ces tâches en coordination étroite avec le Département.

XVII. Information

75. La composante Information de la MINUL continue de diffuser des informations sur l'évolution des opérations aux médias internationaux et locaux ainsi qu'à la population libérienne. Des campagnes d'information sont organisées au sujet des élections, du retour des déplacés et de l'exploitation et de la violence sexuelles. Les 11 et 12 février, la MINUL a parrainé des concerts de la paix au cours desquels des artistes ouest-africains se sont produits dans les stades de Monrovia et de Gbarnga, qu'ils ont quasiment remplis en attirant respectivement 35 000 et 10 000 personnes.

XVIII. Redressement national

76. L'orientation et le suivi du passage du Libéria au redressement continuent de reposer sur le Cadre de transition axé sur les résultats. Ce cadre est conduit par le Gouvernement national de transition du Libéria, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies, des donateurs et d'organisations non gouvernementales. Il faudra redoubler d'efforts dans l'exécution des programmes de relèvement national jusqu'à la fin de 2005 afin de cibler des priorités et secteurs critiques. La sécurité s'étant améliorée et les déplacements étant désormais possibles à l'intérieur du pays, des évaluations détaillées ont été réalisées pour la quasi-totalité des secteurs, ce qui devrait permettre d'adapter la planification aux réalités sur le terrain et d'offrir des possibilités d'interventions ciblées.

77. Le Bureau de soutien du Comité de suivi et d'application du Cadre de transition axé sur les résultats, créé pour coordonner et documenter le lancement de l'application du Cadre, a obtenu des résultats inégaux en 2004, à cause d'un manque d'effectifs et d'un recrutement insuffisant. Toutefois, le renforcement récent du Bureau devrait lui permettre de soutenir efficacement la transition du Libéria. La révision prévue a commencé à la fin de janvier par la tenue de consultations de parties prenantes sous la conduite du Ministre du plan et des affaires économiques. Le Cadre révisé prendra en compte la totalité des besoins, priorités et stratégies du Libéria pour 2005.

78. Afin d'établir un ordre de priorité des besoins humanitaires les plus pressants du Libéria et d'adapter les opérations humanitaires aux plans de redressement à long terme, un appel humanitaire global au titre du Cadre de transition axé sur les résultats a été lancé en décembre 2004 dans le but de réunir 246 millions de dollars. Une conférence des donateurs est également prévue pour avril à Monrovia et, à cette occasion, le Gouvernement national de transition et la communauté internationale auront l'occasion de procéder à un examen complet du Cadre révisé.

XIX. Appui à la Mission

79. La MINUL a continué de développer ses opérations dans l'ensemble du territoire. Les principaux problèmes d'appui concernent les infrastructures indispensables à la reconstruction qui doivent permettre à la MINUL et à ses partenaires humanitaires d'atteindre des zones inaccessibles et l'obtention des matériaux de construction nécessaires aux travaux techniques.

80. Au cours des 18 mois à venir, les opérations logistiques de la Mission porteront essentiellement sur le renforcement du soutien de la force et la fourniture d'un appui aux élections. Un concept mixte civil et militaire de plan de soutien a été élaboré et définit comme suit les tâches prioritaires : mise en place d'une base logistique avancée à Gbarnga, amélioration et entretien des grandes voies d'approvisionnement désignées et construction de logements en dur pour les contingents. La mise au point d'un plan technique hiérarchisé, tenant compte à la fois des priorités techniques et des moyens, est bien avancée.

XX. Aspects régionaux

81. La MINUL a continué de collaborer avec les autres missions de maintien de la paix et à caractère politique en Afrique de l'Ouest, notamment le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, afin d'harmoniser les activités de manière à s'attaquer aux problèmes transfrontières. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) tiennent au moins une fois par mois des réunions de liaison transfrontières avec la MINUL. Le quartier général de la force de la MINUL coordonne les travaux du Groupe de travail intermissions qui continue de fournir une aide logistique limitée à l'ONUCI par voie maritime. Les trois missions poursuivent la recherche de moyens de collaborer étroitement, comme indiqué dans mon rapport sur la coopération entre la MINUSIL, la MINUL et l'ONUCI et la possibilité pour ces missions de mener des opérations transfrontières (S/2005/135).

82. Le 20 février, le Président du Gouvernement national de transition du Libéria, le Président de la Sierra Leone et le Premier Ministre de Guinée, représentant le Président Conté, ont tenu une réunion au sommet à Koindu (Sierra Leone) au cours de laquelle ils se sont engagés à renforcer la coopération régionale et la compréhension mutuelle, de façon à créer un environnement propice à la paix et à la stabilité durables dans les pays du bassin du fleuve Mano. À cette fin, ils se sont engagés à sécuriser les frontières poreuses des trois pays en déployant des patrouilles conjointes afin d'endiguer les mouvements d'armes légères et de réprimer les activités transfrontières illégales qui privent les pays de revenus qui pourraient être consacrés au développement des zones frontalières.

83. Les commandants des forces de la MINUSIL, de la MINUL et de l'ONUCI se sont rencontrés au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar du 22 au 24 février. La cellule d'analyse conjointe de la MINUSIL a fait le point de la menace régionale, tandis que son homologue de la MINUL a présenté une évaluation de la menace concernant le Libéria. Plusieurs scénarios ont été examinés et des variantes de réaction au niveau de la Mission et à l'échelon sous-régional ont été examinées. Les chefs de mission de la MINUSIL, de la MINUL et de l'ONUCI se sont par ailleurs rencontrés le 11 mars en Sierra Leone pour examiner des questions liées à la coopération entre les missions.

XXI. Observations

84. Pendant la période considérée, l'application des éléments clefs de l'Accord de paix global s'est poursuivi. En particulier, les principaux piliers de la transition ont été mis en place, notamment la formation et le fonctionnement du Gouvernement national de transition du Libéria, l'opération de désarmement, démobilisation, réhabilitation et réinsertion et le lancement des retours massifs de réfugiés et de déplacés. Une certaine stabilité et une certaine sécurité ont été créées et la préparation des élections a commencé. Toutefois, ces piliers sont encore fragiles, ce qui conduit à s'interroger sur l'aptitude du Gouvernement à consolider cette stabilité nouvelle pendant la période de transition. Faute des appuis et des conseils nécessaires pendant cette période critique, le Libéria court le risque de reproduire le schéma d'abus de pouvoir, de défaillance institutionnelle et de violence qui a dévasté le pays pendant 25 ans.

85. Il est donc indispensable que le Gouvernement national de transition du Libéria s'emploie sans plus tarder à instituer des réformes fondamentales et que la communauté internationale fournisse d'urgence les ressources nécessaires pour permettre la consolidation des acquis. Il serait tragique que les importants investissements consentis risquent d'être réduits à néant faute de disposer des ressources relativement modestes nécessaires. Un domaine clef qui appelle des mesures immédiates est le financement du programme de réhabilitation et de réinsertion des anciens combattants. Les donateurs devraient accélérer le décaissement des fonds annoncés et verser les 40 millions de dollars qu'exige d'urgence l'achèvement de ce programme.

86. Dans le même temps, le Gouvernement national de transition du Libéria se doit impérativement de mettre un terme à la corruption et de mettre en place des mécanismes transparents de gestion des deniers publics. Il lui faudra également veiller à ce que des mesures disciplinaires appropriées soient prévues à l'encontre

des agents de l'État qui font obstacle aux audits et aux réformes institutionnelles visant à lutter contre la corruption.

87. Toutefois, étant donné que le Gouvernement ne pourra peut-être pas mettre en place effectivement ces mesures, de nombreux Libériens, ainsi que les dirigeants de la CEDEAO, demandent un contrôle international strict des ministères producteurs de revenu et des entreprises publiques, tels que les Ministères des finances et des terres, des mines et de l'énergie, ainsi que le Service de mise en valeur des ressources forestières, la Régie des ports nationaux et la Banque centrale. À ce propos, le Conseil de sécurité pourrait soutenir vigoureusement l'appel lancé, au paragraphe 7 de l'article XXVI de l'Accord de paix global, à l'Organisation des Nations Unies, à la CEDEAO, à l'Union africaine ainsi qu'aux autres organisations et institutions internationales pour qu'elles mettent à la disposition du pays du personnel qualifié et des experts internationaux afin de prêter un appui technique aux principaux ministères et entreprises publiques. Ces mesures aideraient à mettre en place le contrôle requis, surtout dans les domaines où des recettes sont dégagées.

88. Des progrès notables ont été enregistrés avec l'aide de la MINUL et d'autres partenaires internationaux pour ce qui est de la formation, de la réforme et de la restructuration de la Police nationale libérienne, mais il est à craindre que les traitements insuffisants et une logistique laissant à désirer aient pour effet de perpétuer la corruption endémique des services de police. Le Gouvernement national de transition du Libéria doit se montrer plus dynamique dans la recherche d'urgence d'une solution à ce problème.

89. De surcroît, pour les raisons énoncées au paragraphe 12 du présent rapport, je recommande vivement le déploiement d'une unité de police constituée supplémentaire pour une période provisoire de six mois à compter d'août, qui aiderait la MINUL à assurer la sécurité pendant la période électorale.

90. Il est préoccupant que le programme de restructuration des Forces armées du Libéria ait accusé du retard à cause, entre autres, du manque de ressources pour financer l'indemnité de départ et les pensions du personnel militaire. J'engage donc le Gouvernement et la communauté internationale à envisager sérieusement de dégager les 8,5 millions de dollars nécessaires à cet effet.

91. Certains secteurs de la société libérienne, en particulier de la diaspora, ont proposé la convocation d'un forum consultatif national avant la tenue des élections d'octobre pour examiner les réformes, concernant notamment l'occupation des sols et les droits de propriété, ce qui garantirait que le Gouvernement mène les affaires de l'État de manière démocratique et utilise les ressources du pays dans l'intérêt de la nation. Tous les Libériens sont d'accord sur la nécessité d'organiser ce forum, mais les avis divergent quant à son calendrier. Certains estiment qu'il pourrait mener le règlement des questions délicates dans une impasse et entraîner le report des élections. J'engage les Libériens à intensifier les consultations sur cette question importante afin de dégager un consensus. S'ils se mettent d'accord sur la date et l'ordre du jour de la rencontre proposée, l'Organisation des Nations Unies sera disposée à en faciliter l'organisation.

92. Dans l'intervalle, il faut prendre des mesures pour assurer le succès d'élections libres et honnêtes en octobre. À ce propos, l'autorité de l'État devrait être pleinement rétablie sur l'ensemble du territoire, les tribunaux devraient fonctionner dans tous les comtés, la Police nationale devrait être en mesure d'assurer le maintien

de l'ordre et les administrateurs de comté devraient pouvoir fournir les services essentiels à la population.

93. Le Gouvernement national de transition du Libéria et ses partenaires internationaux devraient s'attaquer à plusieurs risques qui menacent la stabilité fragile du Libéria : mécontentement croissant parmi les anciens combattants, chômage des jeunes, étudiants et agents de la fonction publique mécontents de l'incapacité des pouvoirs publics à fournir les services de base; litiges fonciers liés à l'occupation illégale de plantations par des anciens combattants, des rapatriés et autres groupements et malaises ethniques et religieux inquiétants. À cela s'ajoute l'inquiétude persistante devant les activités de plusieurs proches de l'ancien Président Charles Taylor, toujours exilé au Nigéria. La MINUL continue de recevoir des informations selon lesquelles ses anciens chefs militaires et partenaires commerciaux, ainsi que des membres de son parti politique, sont régulièrement en contact avec lui et organisent le sabotage du processus de paix. Cette question devra retenir l'attention des dirigeants de l'Afrique de l'Ouest et du Conseil de sécurité.

94. L'évolution de la situation en Côte d'Ivoire et les risques de retombées sur les efforts de stabilisation du Libéria sont également un sujet de préoccupation. Certaines anciennes factions libériennes seraient toujours en contact étroit avec les Forces nouvelles ainsi qu'avec les forces progouvernementales de Côte d'Ivoire. Compte tenu des difficultés que traverse le programme de réhabilitation et de réinsertion au Libéria, il y a un grave danger de mouvements transfrontières indésirables de combattants et d'armes entre les deux pays. Il est donc indispensable que la MINUL et l'ONUCI continuent de renforcer leur collaboration pour surveiller ces zones frontalières. Pour conclure, je voudrais féliciter mon Représentant spécial, M. Jacques-Paul Klein, et tout le personnel civil et militaire de la MINUL de leur contribution au processus de paix dans des conditions difficiles et éprouvantes. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission, ainsi qu'aux dirigeants de la CEDEAO, à l'Union africaine, aux membres du Groupe de contact international sur le Libéria, aux organismes des Nations Unies, aux organisations humanitaires et aux nombreux donateurs bilatéraux pour les efforts qu'ils ne cessent de consentir afin de restaurer la paix au Libéria.

Annexe

**Mission des Nations Unies au Libéria : effectif
de la composante militaire et de la composante
police civile au 1^{er} mars 2005**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Afrique du Sud		3		3	
Allemagne					5
Argentine					2
Bangladesh	18	11	3 270	3 299	24
Bénin	3	0		3	
Bolivie	3	1		4	
Bosnie-Herzégovine				0	15
Brésil		1		1	
Bulgarie	2			2	
Chine	5	10	558	573	24
Croatie		3		3	
Danemark	2			2	
Égypte	8			8	
El Salvador	3			3	
Équateur	3	1		4	
États-Unis d'Amérique	7	3		10	20
Éthiopie	17	9	2 536	2 562	
Fédération de Russie	6			6	18
Fidji				0	30
Finlande		2		2	
France		1		1	
Gambie	5			5	30
Ghana	11	5	849	865	36
Indonésie	3			3	
Irlande		6	426	432	
Jamaïque				0	10
Jordanie	7	9	115	131	140
Kenya	3	4		7	15
Kirghizistan	4			4	3
Malaisie	10			10	
Malawi		2		2	23
Mali	5	2		7	
Namibie	1	5	857	863	6

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	
Népal	3	2	40	45	256
Niger	2			2	4
Nigéria	22	20	1 948	1 990	152
Norvège				0	6
Ouganda				0	20
Pakistan	16	7	2 727	2 750	25
Paraguay	3	1		4	
Pérou	3	2		5	
Philippines	3	4	163	170	29
Pologne	2			2	
Portugal				0	2
République de Corée	1	1		2	
République de Moldova	3	1		4	
République tchèque	3			3	
Roumanie	3			3	
Royaume-Uni		3		3	
Samoa				0	18
Sénégal	3	4	600	607	10
Serbie-et-Monténégro	7			7	8
Sri Lanka				0	11
Suède		3	134	137	4
Togo		1		1	
Turquie				0	34
Ukraine	3	1	297	301	11
Uruguay				0	2
Yémen				0	4
Zambie	3			3	29
Zimbabwe				0	33
Total	206	128	14 520	14 854	1 059

